

# Le Prévoyant

BULLETIN OFFICIEL DE  
L'UNION SAINT-JOSEPH

LXXIV.

AVRIL 1905.

Abonnement, \$1.00 par an

## LES SCANDALES DE L'EQUITABLE A NEW YORK.

Les Compagnies d'Assurance régulière ne perdent jamais l'occasion d'attaquer les Sociétés Mutuelles et d'essayer par tous les moyens de les discréditer.

Un de leurs arguments favoris est de mettre en doute leur solidité et de répandre l'impression dans le public qui s'assure qu'elles ne peuvent durer bien longtemps vu la modicité de leurs taux.

"Les Sociétés Mutuelles ne peuvent reposer sur des bases solides parce que leurs taux sont trop bas". Voilà le cri des agents et des officiers des Compagnies d'assurance à fonds social.

Les scandales qui viennent d'être mis à jour dans l'administration de l'Equitable de New York sont une preuve évidente que le public a des garanties bien plus sûres dans les Sociétés Mutuelles que dans les compagnies régulières.

L'Equitable était considérée comme étant une des compagnies les plus fortes, les plus riches et les mieux gérées. Et voilà que des révélations scandaleuses de détournements considérables sont livrées à la presse par des actionnaires même de la compagnie.

On accuse tout simplement les gros actionnaires de s'être partagés entre eux 50 millions de piastres appartenant aux assurés.

A quoi sert-il aux assurés de payer des primes deux fois plus élevées qu'il n'exige réellement le risque assumé si c'est uniquement pour gonfler les goussets de MM. les directeurs et de quelques actionnaires privilégiés.

Quelles garanties ont les assurés que les profits réalisés seront réellement distribués aux porteurs de police? Toute l'administration est entre les mains de quelques actionnaires qui se payent des salaires princiers et qui peuvent, n'exige réellement le risque assumé si c'est uniquement pour gonfler les

Et si l'on peut détruire les profits qui nous dit qu'on ne pourra aussi toucher à la réserve.

Quoiqu'il en soit nous avons dans ces scandales mis à découvert une autre preuve que le système mutuel est certainement celui qui protège le mieux les assurés, parce que ceux-ci ont le droit d'être représentés sur le Bureau de direction et que les directeurs sont électifs à des périodes fixés par les assurés eux-mêmes ou leurs représentants.